

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-EM-303**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 18 décembre 2020, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2020-EM-303 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ afin de payer une quote-part à la MRC des Laurentides relativement au pavage du Parc linéaire.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 30 mars 2021.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 22 décembre 2020 ».

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 30 mars 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière